

SESSION 2026

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION**

Epreuve écrite d'admissibilité

Le candidat rédige une note de synthèse qui peut donner lieu à des propositions d'actions. Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à saisir la problématique soulevée.

Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique.

Durée : 5 heures

Coefficient : 1

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le dossier contient **11 documents** imprimés en recto.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

A

Tournez la page S.V.P.

Vous êtes principal(e) d'un collège rural qui accueille des élèves issus de communes environnantes dispersées. Le climat scolaire de votre établissement est serein et l'équipe éducative engagée. Toutefois, les actions menées en matière d'orientation restent ponctuelles, peu concertées, et la mise en œuvre du Parcours Avenir demeure inégale selon les niveaux de classes. Le Programme pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), quant à lui, n'a pas encore été formalisé.

Dans le prolongement de l'évaluation de l'établissement et des préconisations formulées dans le rapport d'évaluation externe, notamment en matière d'orientation, vous avez inscrit à l'ordre du jour d'un groupe de travail réunissant les professeurs principaux, un temps de réflexion autour de l'élaboration du PPO, qui s'inscrira dans le futur projet d'établissement.

Pour préparer cette séquence de travail, et en vous appuyant sur le contenu du dossier ainsi que sur vos connaissances professionnelles et personnelles, vous rédigerez une note de synthèse de 4 à 6 pages maximum présentant, dans le contexte qui vous est donné :

- Les enjeux éducatifs, sociaux et institutionnels liés à l'évolution du Parcours Avenir ;
- Les axes de pilotage stratégique permettant d'impliquer durablement les équipes du collège, afin de renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions d'orientation menées au sein de l'établissement.

Pour illustrer vos propos, vous développerez deux pistes d'action concrètes et opérationnelles, susceptibles d'être mises en œuvre dans ce collège pour une politique d'établissement ambitieuse en matière d'orientation.

Liste des documents

Document 1 : Caractéristiques du collège X et secteur du collège X (données issues d'Archipel et INSEE)

Document 2 : Extrait du rapport d'évaluation du collège X, Académie Y

Document 3 : Arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours Avenir

Document 4 : Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026, note de service du 2 juillet 2025

Document 5 : « Renforcer le rôle des parents dans l'orientation », Tribune du recteur de l'académie de Toulouse, La Dépêche du Midi, 16 février 2025

Document 6 : « L'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), le positionnement, les activités et la gouvernance », cour des comptes, délibéré du 14 décembre 2023, Extraits

Document 7 : Guide d'accompagnement au projet d'orientation, « S'appuyer sur les compétences psychosociales (CPS) pour accompagner le projet d'orientation de l'élève », Onisep, référentiels Avenirs, Extraits

Document 8 : « Les grands enjeux de l'orientation. Lutter contre la reproduction des inégalités », Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Plan Avenir, L'orientation, Pour que l'avenir soit un choix, Juin 2025, Extraits

Document 9 : « Les jeunes face aux défis de la mobilité : un angle mort des politiques publiques pour l'orientation ? », IH2EF Cycle annuel des auditeurs, 2023-2024, Extraits

Document 10 : « L'orientation en fin de 3^e reste marquée par de fortes disparités scolaires et sociales », Depp, NI n°23.40, Septembre 2023, Extraits

Document 11 : « La découverte des métiers au collège », Rapport de l'IGESR n°23-24 118A, Mai 2024, Extraits

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
DCI	0010N	101	0468

Document 1 :

Caractéristiques du collège X et secteur du collège X (Données issues d'Archipel et INSEE)

Académie Y

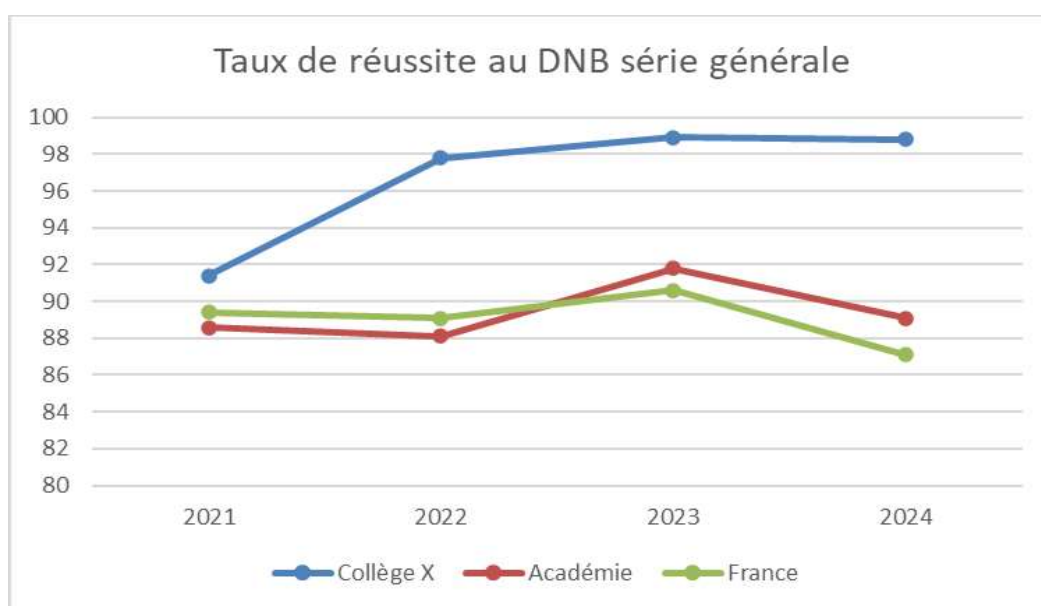
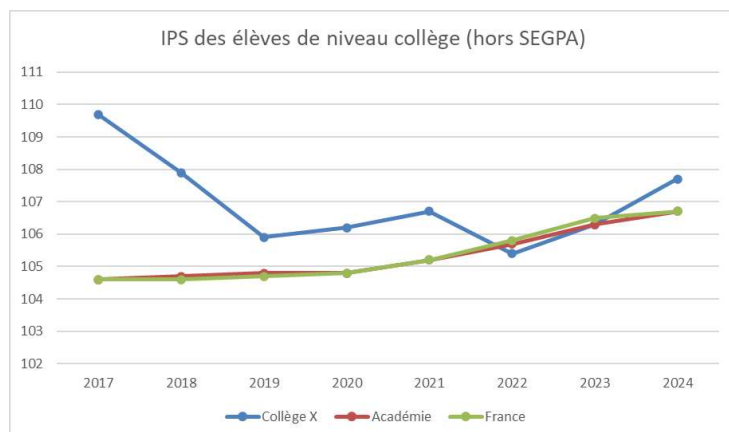
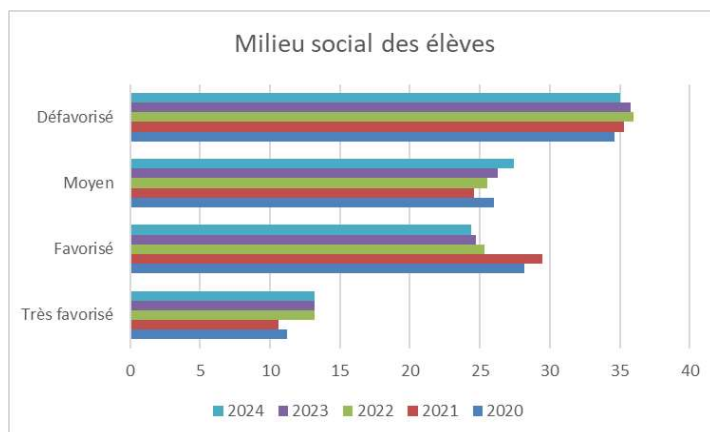
Effectifs Rentrée 2025 : 445 élèves

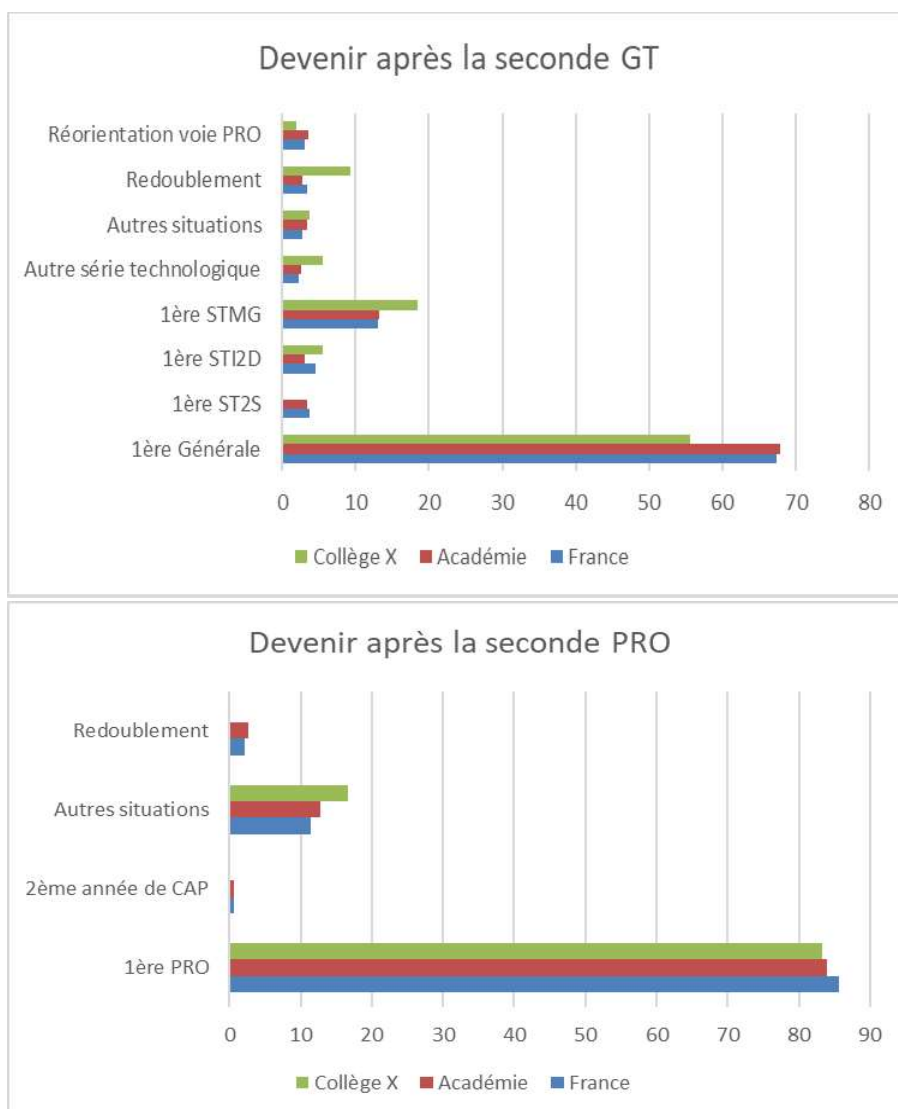
Type : Collège rural

Secteur : Public, hors éducation prioritaire

Adresse : 4 bd de l'Avenir

Indice d'éloignement du collège X : 114.1 (Académie Y : 105.5, France : 102.5)





Données INSEE : Comparaison du niveau d'étude secteur recrutement du collège X et en France (données 2021)

Diplôme le plus élevé des 15 ans ou plus (hors scolarisés)

Diplôme	Secteur collège X (%)	France (%)
Aucun diplôme / Certificat d'études	22,3	Environ 13
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,0	11,0
CAP, BEP ou équivalent	32,8	19,0
Baccalauréat, brevet professionnel équiv.	18,7	19,0
Bac +2 (BTS, DUT, DEUG...)	11,4	10,2
Bac +3 ou +4	5,9	13,1
Bac +5 ou plus	6,9	11,7
Diplômés du supérieur (Bac +2 et plus)	21,3	35,0

1. Points forts de l'établissement / Axes de progrès

Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

L'établissement a été précurseur dans l'enseignement par compétences.

L'établissement souhaite orienter les apprentissages et l'enseignement vers la construction de parcours et de progressions individuels, compte tenu de l'hétérogénéité des élèves accueillis.

Thématique analysée	Constats/observations
Les parcours des élèves et l'orientation	<u>Points forts :</u> Les poursuites de scolarité s'effectuent le plus souvent en filière technologique ou professionnelle, (en particulier dans les spécialités STL et STI2D) avec des indicateurs encourageants de réussite passage 2de -> 1ere. Les actions autour de l'orientation (stages, mini-stages, rendez-vous PSY-EN, journées portes ouvertes) sont mises en œuvre de façon régulière. Des initiatives sont menées pour sensibiliser les élèves à des enjeux de société, comme la place des femmes dans les sciences. <u>Points à renforcer :</u> Des difficultés de structuration et de lisibilité du parcours Avenir sur l'ensemble des cycles sont relevées. L'implication de certains parents reste inégale selon les cycles et les filières visées, et les familles manifestent parfois une réticence à l'égard de certains établissements du secteur. Les partenariats avec les lycées de secteur, bien que présents, ne sont pas centrés sur le développement de l'ambition scolaire chez les élèves. Les séquences d'observation en milieu professionnel dès la 4^e ne sont pas assez mises en valeur. L'accompagnement des élèves sans solution à la rentrée de septembre n'est pas systématisé y compris pour ceux qui sont en rupture d'apprentissage. L'établissement ne dispose pas d'un suivi de cohorte.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours Avenir

NOR : MENE1514295A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 331-7 ;

Vu le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 3 juin 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 du code de l'éducation prend l'appellation « parcours Avenir ». Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le référentiel de ce parcours est annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale.

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.

Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2015.

Art. 4. – La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juillet 2015.

NAJAT VALLAUD-BELKACEM

Nota. – Le présent arrêté et son annexe seront consultables au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale en date du 9 juillet 2015, sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026

NOR : MENE2519127N

Note de service du 2-7-2025

MENESR – DGESCO A1-4 / DGESIP

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux recteurs et rectrices délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués de région académique à l'information et l'orientation ; aux déléguées et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux cheffes et chefs d'établissement scolaire ; aux directeurs et directrices des centre d'information et d'orientation ; aux professeures et professeurs ; aux psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » ; aux formatrices et formateurs

Faire de l'orientation un levier de justice sociale et d'émancipation individuelle, offrir aux jeunes des opportunités en accord avec les besoins économiques du pays, telles sont les ambitions du plan Avenir du collège jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'orientation des élèves ne peut pas être conçue comme une simple succession de choix ponctuels dictés par les échéances scolaires. Dans un monde professionnel en constante mutation et face à une diversification croissante des parcours de vie, il devient indispensable de former chaque jeune à s'orienter de manière autonome et éclairée et à développer des capacités d'adaptation utiles tout au long de sa vie.

Le plan Avenir constitue le cadre structurant de cette transformation. L'orientation est une compétence qui s'apprend, au même titre que toutes les autres. La maîtrise de cette compétence suppose un accompagnement progressif, inscrit dans la durée, construit collectivement par les équipes éducatives, avec les élèves eux-mêmes, leurs familles et en lien avec les partenaires du territoire.

Cette ambition se traduit désormais par la mise en place de quatre demi-journées pour les élèves de la 5e à la terminale, qui permettront d'organiser des rencontres avec des professionnels, des échanges avec des rôles modèles, des visites d'entreprises sur site ou virtuelles, des temps d'immersion dans des établissements de formation, autant de propositions qui permettront de développer les compétences des élèves à s'orienter.

Éduquer à l'orientation, c'est lutter contre les assignations sociales, de genre et territoriales, et offrir à chaque jeune une égale liberté de choisir son avenir.

La présente note fixe les objectifs, les modalités de mise en œuvre et le calendrier des actions à déployer, pour une application pleine et rapide du plan à compter de la rentrée scolaire 2025.

I. Construire et partager un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré

Le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation constitue une composante structurante du projet d'établissement. Il définit une programmation pédagogique conçue pour chaque niveau concerné en veillant à une progressivité des apprentissages durant l'année et dans

une perspective pluriannuelle. Ce plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique puis adopté en conseil d'administration avant la fin de l'année civile. Il articule diagnostic, objectifs précis et programmation pédagogique. Il vise l'acquisition du contenu des référentiels des compétences à s'orienter au collège et au lycée diffusés par l'Onisep.

Chaque chef d'établissement s'appuie sur un socle d'indicateurs nationaux, académiques et à l'échelle de l'établissement pour réaliser un diagnostic partagé des pratiques d'orientation et des trajectoires de ses élèves. Ces indicateurs (poursuite d'études, insertion, attractivité des formations, mixité, mobilité géographique ou sociale) sont fournis chaque année via les applications Archipel, Infocentre-Orientation et Parcoursup.

Ce PPO définit un parcours d'éducation à l'orientation progressif, qui s'échelonne de la classe de 6e à la terminale, dans toutes les voies de formation, combinant :

- des séquences pédagogiques intégrées aux enseignements ou aux heures de vie de classe ;
- des temps de travail personnel proposés à chaque élève ;
- dès la 5e, l'organisation de quatre demi-journées annuelles. Elles sont dédiées à la découverte des métiers et des formations. Elles sont organisées sur le temps scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le soutien du psychologue de l'éducation nationale. Elles sont coordonnées par les professeurs principaux et encadrées par les professeurs ;
- les séquences d'immersion en milieu professionnel en classe de 3e et de 2de générale et technologique.

Le PPO comporte des actions spécifiques en direction des parents d'élèves afin de lever les freins liés à la mobilité et d'élargir les perspectives d'orientation. À ce titre, une communication renforcée sur les possibilités d'hébergement en internat est assurée : des visites sont organisées pour les élèves de 3e et leurs familles afin de leur faire découvrir les conditions d'accueil, leurs aspects financiers, les services proposés et les cadres de vie de ces structures. En complément, des mini-stages de deux jours, intégrant une nuitée en internat, sont proposés aux élèves de 3e afin de leur permettre une immersion concrète, notamment dans un lycée professionnel.

L'élaboration du PPO associe ainsi l'ensemble des personnels de l'établissement, les élèves via les instances où ils sont représentés, le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne, les parents d'élèves et, autant que possible, les partenaires du territoire (collectivités, branches professionnelles, réseaux associatifs, structures d'accueil et d'insertion). Ce travail permet d'inscrire pleinement l'orientation dans la vie de l'établissement, comme une responsabilité partagée et un levier de réussite pour tous les élèves.

Une journée de concertation en équipe éducative, dont l'organisation sera facilitée par les autorités académiques, aura lieu à l'automne 2025 pour initier ou consolider cette dynamique collective.

Par ailleurs, le plan Avenir s'articule pleinement avec le plan Filles et mathématiques, qui vise à renforcer la présence des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques, essentielles pour relever les défis économiques. À partir de la rentrée 2025, des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (Chams) en 4e et 3e sont expérimentées. Ces classes visent à renforcer l'exposition aux cultures scientifiques dès le collège, dans une

logique d'égalité des chances et de réduction des écarts de genre. L'objectif est d'essaimer progressivement sur l'ensemble du territoire.

L'organisation systématique de rencontres avec des rôles modèles féminins issus des secteurs industriels, numériques et scientifiques contribuent aussi à déconstruire les stéréotypes de genre et à permettre aux jeunes filles de se projeter dans des parcours ambitieux.

Les enseignements du lycée technologique font également l'objet d'une attention particulière pour valoriser les formations scientifiques et technologiques, décisives pour former une nouvelle génération de techniciens et d'ingénieurs, socle de la réindustrialisation.

II. Préciser les rôles et professionnaliser les acteurs de l'orientation

La réussite du plan Avenir repose sur la mobilisation et la montée en compétence de l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accompagnement à l'orientation. Sous l'autorité du chef d'établissement, les professeurs principaux sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles pour toutes les questions relatives à l'orientation en lien étroit avec les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle » (PsyEN). Pour leur classe, ils conçoivent et coordonnent la programmation pédagogique des actions d'accompagnement à l'orientation menées par l'équipe pédagogique.

Dès l'automne 2025, une formation à destination de tous les professeurs principaux de 3e est mise en œuvre. Cette formation s'inscrit en cohérence avec les actions de formation continue déjà engagées dans les académies. Sa conception s'adapte aux réalités et besoins des territoires.

Cette formation peut aborder quatre dimensions essentielles :

- une meilleure compréhension des enjeux de l'orientation, fondée sur l'exploitation d'indicateurs à différentes échelles, pour lutter contre les assignations et articuler aspirations des élèves et besoins économiques ;
- une appropriation de la plateforme Avenir(s) et de sa logique pédagogique, en lien avec le PPO ;
- une réflexion sur la posture professionnelle d'accompagnement, à la lumière notamment des travaux de recherche sur ce sujet ;
- une connaissance approfondie de l'offre de formation locale, dans ses trois voies, et de ses liens avec les enjeux de développement territorial.

Tous les professeurs principaux des autres niveaux des collèges et lycées seront également progressivement formés à l'accompagnement à l'orientation.

Une certification « orientation, parcours, insertion » sera proposée à partir de la rentrée 2026 à tous les personnels pédagogiques et éducatifs souhaitant valoriser leur expertise dans ce domaine.

Les PsyEN sont pleinement mobilisés pour appuyer les équipes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PPO de l'établissement. Ils contribuent notamment à l'analyse des besoins des élèves, à l'accompagnement des professeurs principaux, à l'animation de séquences d'information et de réflexion sur les parcours, et interviennent en tant que spécialistes sur les situations individuelles les plus complexes, en lien avec les familles.

Document 5 :

Référence de l'article

- Titre : « Renforcer le rôle des parents dans l'orientation »
- Auteur : Mostafa Fourar, Recteur de l'Académie de Toulouse
- Publication : La Dépêche du Midi
- Date de publication : 16 février 2025
- Nature du texte : Tribune

TRIBUNE

« Renforcer le rôle des parents dans l'orientation »

Mostafa Fourar

Recteur de l'Académie de Toulouse

L'orientation est, de toute évidence, un moment déterminant dans le parcours éducatif des jeunes. Loin d'être un simple choix de filière ou de formation, elle constitue un moment clé où les élèves sont invités à se projeter vers leur avenir professionnel. Lors de cette période charnière, leur entourage joue un rôle majeur. Le rapport parlementaire d'information n° 1406, publié en juin 2023, met en lumière cette donnée incontournable : 77 % des lycéens consultent prioritairement leurs parents pour leur orientation.

Si cette implication parentale est légitime, elle pose néanmoins la question de l'inégal accès à l'information selon le milieu social. De fait, les familles les mieux informées sont souvent plus à même de guider leurs enfants vers des choix stratégiques, en fonction des débouchés et des exigences de filières et secteurs économiques en constante mutation. À l'inverse, d'autres parents, moins familiarisés avec le monde professionnel, peinent à fournir des repères fiables. Ce déséquilibre informationnel creuse les inégalités sociales, restreint la diversité des parcours



Mostafa Fourar./DR.

et, par conséquent, accentue le phénomène de reproduction sociale.

Face à ce constat, il importe de mieux accompagner les familles pour leur fournir un accès élargi à une information actualisée sur les métiers et les opportunités professionnelles. C'est dans cette perspective que l'académie de Toulouse a lancé le dispositif « Parents en entreprise ». À travers 35 actions réparties sur les 8 départements de l'académie, cette initiative permet aux parents de découvrir des environ-

nements professionnels souvent méconnus et d'échanger avec des acteurs économiques sur les compétences ciblées et les évolutions du marché.

Ces visites offrent une double opportunité : d'une part, elles permettent aux parents de mieux comprendre les nouveaux univers professionnels ; d'autre part, elles les amènent à mieux accompagner leurs enfants. En prise directe avec les réalités des entreprises, cette immersion leur offre une meilleure appréhension des opportunités à ve-

nir et de l'évolution des compétences attendues. Ce nouvel éclairage fait évoluer leurs représentations et enrichit le dialogue intergénérationnel. Les jeunes peuvent ainsi recevoir des conseils adaptés à leurs aspirations et aux transformations en cours.

En ouvrant leurs portes aux familles, ces entreprises contribuent à réduire l'écart entre l'école et le monde du travail. Elles rendent la grande diversité des métiers et expertises qui s'y déploient plus lisible et accessible. Sans compter qu'elles œuvrent à renforcer l'attractivité de certains secteurs en tension. Leur engagement est à saluer et son amplification sur l'ensemble du territoire est à encourager.

C'est forte d'une telle dynamique collective que l'orientation gagnera en efficacité. Associer élèves, enseignants, entreprises et parents à cette démarche en renforcera la portée. En intégrant pleinement ces derniers au cœur du processus, nous leur donnerons les outils et ressources nécessaires pour investir avec confiance et pertinence leur rôle de conseillers auprès de leurs enfants. C'est là une manière plus sûre et équitable de construire ensemble une orientation réellement éclairée en phase avec les réalités du XXI^e siècle.

1 LE POSITIONNEMENT, LES ACTIVITES ET LA GOUVERNANCE

1.1 Le positionnement et la stratégie

1.1.1 Une forte évolution de l'environnement de l'ONISEP depuis quelques années

En matière de positionnement et de stratégie, l'ONISEP est confronté à une triple évolution pendant la période sous revue :

- **L'open data** : la mise à disposition gratuite d'une partie importante de ses données³ a privé l'Office de certaines de ses ressources financières potentielles et lui a fait perdre une partie de son pouvoir de négociation avec ses partenaires.
- **La perte d'une grande partie de ses compétences en matière d'information sur l'orientation**, due à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette évolution majeure l'a conduit à réduire et restructurer son réseau territorial, à voir certaines de ses ressources propres baisser et à envisager de manière différente ses relations non seulement avec les régions, mais aussi avec ses « usagers », principalement les élèves et étudiants, leurs familles et le corps enseignant.
- **L'augmentation de la concurrence sur le « marché » de l'orientation**. Avec les modifications législatives et réglementaires (open data, loi du 5 septembre 2018), mais aussi pour répondre à une préoccupation semble-t-il croissante des familles et à la polarisation autour d'Afflenet et de Parcoursup, les acteurs de l'orientation se sont récemment multipliés : non seulement les régions, dont la place a beaucoup crû, mais aussi les associations et les entreprises privées proposant conseils et coaching (souvent à partir de la mise en ligne gratuite de données de l'open data de l'ONISEP).
- Il convient d'ajouter que la perte d'une partie de ses compétences traditionnelles, réduit les contacts de l'Office avec le grand public (fin de l'élaboration et de la diffusion d'une partie de ses publications, participations moindres aux salons et événements de l'orientation), et lui fait courir un risque de perte de notoriété. Étant moins connu, l'Office pourrait alors être moins spontanément consulté ou sollicité par les familles.

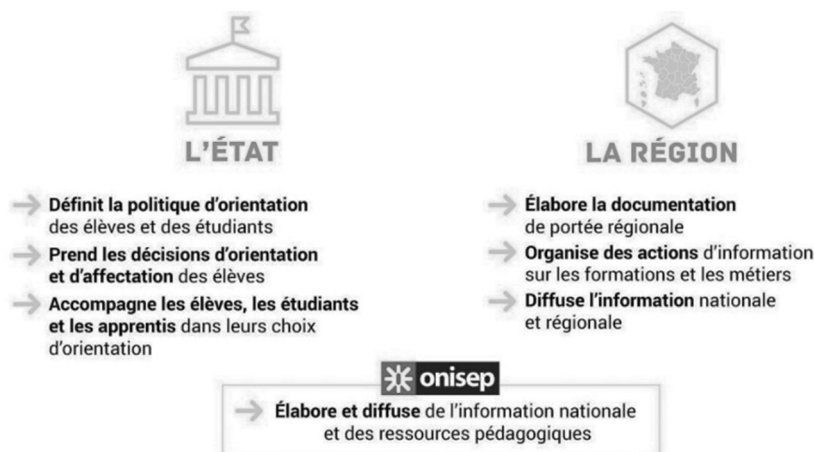
1.1.2 Les incertitudes liées à l'application de la loi de 2018

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié la répartition des compétences en matière d'orientation. Elle confie aux régions la mission d'élaborer et de diffuser les informations sur les métiers et les professions

³ En conformité avec la réglementation européenne et avant même le vote de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, l'Office a placé dès 2012 une grande partie de ses données en libre accès sur le site gouvernemental data.gouv, puis sur sa propre plateforme d'open data.

ainsi que la documentation à portée régionale sur les formations à destination des élèves et des étudiants⁴. L'État conserve la responsabilité de définir au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants, doit fournir aux régions les informations dont il dispose sur les formations et métiers et maintient son système d'orientation dans les établissements d'enseignement et auprès d'eux (ONISEP, centres d'information et d'orientation).

Schéma n° 1 : La répartition des compétences entre l'ONISEP et les régions



Source : MENJ

En cohérence avec cette nouvelle répartition, la loi prévoit le transfert aux régions des missions exercées par les délégations régionales de l'ONISEP en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, ce qui implique une restructuration d'ampleur du réseau territorial de l'Office (cf. *infra*).

Cette évolution et la prise en compte des modifications de répartition des compétences entraînées par la loi du 5 septembre 2018 ne se sont pas cependant traduites dans les textes réglementaires concernant les missions de l'ONISEP avant 2023 (décret du 13 juillet 2023) soit plus de quatre ans après la mise en œuvre de la loi.

Les dispositions réglementaires du code de l'éducation (articles D. 313-14 à D. 313-29) ont ainsi continué à s'appliquer dans cette période. L'article D. 313-14 relatif aux missions de l'Office lui donnait un cadre très large⁵.

⁴ La loi prévoit en particulier qu'avec le concours de l'ONISEP, la région « *élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'État, diffuse l'information et la met à la disposition des établissements scolaires et supérieurs* ». Elle prévoit également que « *la région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen* ».

⁵ L'ONISEP était chargé :

1° *D'élaborer et de mettre à la disposition des utilisateurs, selon toutes modalités et supports adaptés, la documentation nécessaire à la personnalisation de l'information et de l'orientation par une meilleure connaissance des moyens d'éducation et des activités professionnelles ;*

2° *De contribuer aux études et recherches relatives aux méthodes et aux moyens propres à développer cette documentation et à faciliter l'information et l'orientation ;*

1.10 S'appuyer sur les CPS pour accompagner le projet d'orientation de l'élève



En synthèse

L'orientation est définie comme « un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation ».

Le travail des compétences psychosociales (CPS) est un levier pour favoriser l'autonomie et la motivation de l'apprenant dans l'élaboration d'un projet d'orientation personnalisé.

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

L'Onisep a coordonné un travail collaboratif, associant notamment des élèves, qui a permis l'élaboration d'un référentiel des capacités à s'orienter pour le lycée. Ces capacités à s'orienter font bien entendu référence aux CPS.

Le référentiel de l'Onisep présente les compétences mobilisées par les jeunes dans le cadre de leur démarche d'orientation, déclinées en niveaux de progressivité.

Définition

« Les CPS constituent un ensemble cohérent et inter relié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives ». Référentiel sur les CPS de Santé publique France (2022)

Les 15 compétences identifiées sont réparties en 3 grandes catégories :

- ▶ s'informer et se repérer dans la société de l'information
- ▶ se découvrir et cultiver ses ambitions
- ▶ se construire et se projeter dans un monde incertain.

Ces compétences peuvent être travaillées par des activités permettant aux jeunes de :

- ▶ mener des expériences d'expression différentes, invitant à se découvrir soi et dans un groupe (pouvant prendre la forme de jeux coopératifs, ateliers artistiques, mise en place de projets, activités autour du vivre-ensemble...), développer ses capacités d'expression
- ▶ apprendre à exprimer (et verbaliser des compétences) à partir de ses différentes expériences : ses qualités, goûts, plaisirs, motivations, engagements, savoirs/savoir-faire et savoir-être... y compris sous un format

auto-évaluation, jeux pour guider... Puis les verbaliser sous formes de compétences. (créer un portfolio...)

- ▶ apprendre à se documenter enquêter sur un métier/ un projet, s'initier à une méthode, découvrir, se familiariser avec différents supports, repérer des acteurs
- ▶ se permettre d'élargir ses pistes de choix de métier à d'autres environnements professionnels.
- ▶ apprendre à garder trace, prendre des notes, se mettre en posture active de rencontres, d'expériences, de recherches, d'objectifs...
- ▶ prendre confiance, travailler sur l'estime de soi
- ▶ faire preuve de soutien et solidarité entre jeunes
- ▶ cultiver une habitude chez le jeune de prendre un temps pour un retour réflexif sur ce qu'il a vécu : expériences professionnelles, recherches, rencontres, mise en place de projets ...

La mise en valeur des CPS : un atout pour Parcoursup



Parcoursup est la plateforme nationale de référence pour l'offre de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur.

[Cf. fiche 2.9 Parcoursup : quand ? comment ?](#)

Pour chaque formation, les élèves doivent notamment rédiger une lettre de motivation et remplir la rubrique « Activités et centres d'intérêts ». Ces éléments permettent de valoriser les expériences, les compétences et les diverses motivations pour la formation visée.

Les compétences sont les capacités qui ont été acquises ou développées au cours des études, des activités extrascolaires, des stages, des emplois

d'été... Elles peuvent être transversales (comme l'autonomie, la rigueur, l'esprit d'initiative...) ou spécifiques à un domaine (comme la maîtrise d'une langue, d'un logiciel, d'une technique...). Ces compétences sont importantes car elles montrent aux organismes de formation ce que l'élève est en capacité de faire et d'apporter.

Sur Parcoursup, pour chaque formation sont indiquées les compétences attendues sur la fiche de présentation, dans la rubrique « Connaître les critères d'analyse des candidatures ». Ces compétences sont liées aux objectifs et aux contenus de la formation complétée par des savoir-faire et savoir-être illustrés par des exemples concrets dans la lettre de motivation et dans la rubrique « Activités et centres d'intérêts ».

Les jeunes doivent également expliquer en quoi ces compétences sont pertinentes pour la formation qu'ils souhaitent intégrer et comment elles les ont aidés à construire leur projet d'orientation. Par exemple, s'ils postulent à un DUT en informatique, ils peuvent mentionner qu'ils ont appris à programmer en Python, mettre en valeur la certification PIX, la réalisation d'un site web pour un club de sport, leur passion pour les nouvelles technologies...



EN SAVOIR PLUS

Onisep

- ▶ Référentiel des compétences à s'orienter au lycée: <https://www.onisep.fr/sites-annexes/avenir-s/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>
- ▶ Programme Avenirs : <https://www.onisep.fr/programme-avenir-s-l-accompagnement-a-l-orientation-evolue>
- ▶ Plateforme Avenir(s) : <https://avenirs.onisep.fr/>

Les grands enjeux de l'orientation

LUTTER CONTRE LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

Aujourd'hui, l'orientation scolaire et professionnelle demeure un facteur important de reproduction des inégalités.



LES INÉGALITÉS SOCIALES

De nombreux élèves subissent leur orientation, faute de soutien suffisant, d'accès à l'information, d'accompagnement ou de valorisation de leurs compétences. Cela réduit leurs perspectives d'avenir et peut alimenter un sentiment de frustration, tant chez eux que dans leurs familles.

9 enfants de cadres ou d'enseignants sur 10 poursuivent en 2^{de} générale et technologique, **contre un 1 enfant d'ouvriers sur 2**

Insee, 2022

Près d'un élève sur deux (48 %) en spécialité mathématiques et physique au lycée est issu de classes très favorisées

Ministère de l'Éducation nationale, 2024

LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les élèves issus de territoires défavorisés ou éloignés des agglomérations bénéficient généralement d'une moindre ouverture sur la diversité des formations et des métiers, ce qui restreint leurs possibilités de choix d'orientation.

Les 3/4 des élèves (environ 75 %) résidant dans des zones urbaines très denses demandent une 2^{de} générale et technologique, contre seulement les **2/3 des élèves** (environ 66 %) résidant dans les zones rurales et **48,5 %** dans les zones rurales très éloignées

Depp, 2022

LES INÉGALITÉS DE GENRE

Encore aujourd'hui, les filles et les garçons s'orientent vers des filières différentes, perpétuant ainsi les stéréotypes de genre, ce qui limite l'accès à certains secteurs pour chacun des sexes. C'est tout le sens du plan Filles et maths, présenté en mai 2025, et qui est la première brique du plan pour l'orientation voulu par Élisabeth Borne.

Alors que 42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent que 25 % des étudiants qui intègrent des formations conduisant aux métiers d'ingénieurs et du numérique

Depp, 2023

FACILITER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT



La construction progressive d'un projet d'orientation et la lutte contre les stéréotypes sur la durée constituent un levier puissant d'ascension sociale et d'épanouissement personnel. Les élèves qui bénéficient d'un accompagnement continu durant leur parcours d'orientation sont davantage à même de réaliser leurs ambitions.

Cependant, l'accès à ces dispositifs d'information et d'accompagnement demeure très inégal.

61 % des lycéens et 67 % des parents jugent que l'information sur les métiers et les filières est **insuffisante**

OpinionWay, 2021

Près de 60 % des élèves de 2^{de} déclarent **ne pas se sentir bien informés** sur les débouchés professionnels des différentes voies d'études

Depp, 2023



ACCOMPAGNER VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plus de la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence au bout de 3 ou 4 ans, alors que ce taux chute à 20 % pour les bacheliers technologiques et 7 % pour les bacheliers professionnels

Depp, 2020

200 000 réorientations dans Parcoursup comptabilisées en moyenne chaque année

Parcoursup, 2024

Parmi les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, un sur deux estime qu'il n'a **pas été suffisamment informé** sur les différentes possibilités d'orientation

Cereq, 2022



9. Les jeunes face aux défis de la mobilité : un angle mort des politiques publiques pour l'orientation ?

La mobilité des élèves et des étudiants est consubstantielle à l'idée même d'orientation. Le terme d'orientation⁴⁸ renvoie à la notion de mobilité tout comme les objets et objectifs qui sont associés au concept d'orientation : parcours, lieux de formation, insertion professionnelle, découverte des métiers et des formations. La mobilité est par ailleurs un objet dont les acteurs institutionnels se saisissent. Cadre réglementaire, volontés de politiques publiques nationales et régionales, dispositifs financiers divers traduisent une doxa de l'institution à faire de la mobilité une condition de réussite des élèves.

La mobilité est aussi un objet social par excellence : ascenseur social ou objet de reproduction des inégalités, visage de la méritocratie et de l'école républicaine, etc. Autant de notions et de phénomènes qui enrichissent encore le concept de mobilité quand on pense à l'orientation des élèves. L'article 1 du code de l'Éducation détermine les actions à mener pour favoriser l'égalité des chances en tenant compte de toutes les différences de situation des élèves et des étudiants⁴⁹.

Ainsi la mobilité semble-t-elle en tension structurelle. Malgré son caractère central dans les dynamiques à l'œuvre observées lors du cycle, les politiques en faveur de la mobilité restent comme périphériques, fortement contrariées par les volontés des acteurs et les objectifs du système de formation initiale. **La mobilité serait-elle un angle mort des politiques publiques en matière d'orientation des élèves ?**



a. Partir, rester, revenir : les politiques de mobilité aux objectifs divergents à différents niveaux

Les institutions rencontrées pendant le cycle semblent promouvoir la mobilité comme une condition essentielle à la réussite des élèves. Ainsi, de nombreuses politiques nationales, régionales et même locales soutiennent la mobilité géographique des élèves et des étudiants. En parallèle, les politiques territoriales et locales d'éducation favorisent la formation et l'insertion professionnelle de proximité. Ces divergences observées dans toutes les académies visitées sont l'expression de deux politiques qui portent en leur centre la réussite éducative d'une part et la satisfaction d'un besoin économique d'autre part.

Dans l'académie de La Réunion, nous avons observé que de nombreuses politiques locales soutiennent la mobilité hexagonale et internationale⁵⁰, mais elles sont encore sous-utilisées par les étudiants, leur mobilité étant réduite du fait de nombreux freins familiaux, financiers, administratifs et même linguistiques. D'autre part, le développement d'une offre de formation supérieure plus nombreuse et plus diversifiée⁵¹ a permis l'élévation du niveau de diplôme des jeunes Réunionnais (plus d'un sur cinq est diplômé du supérieur en 2022). Malgré la gratuité des transports publics pour les élèves et la multiplication des internats, la question de la mobilité intra-île se heurte encore aux infrastructures et réseaux de transports et

⁴⁸ <https://www.cnrtl.fr/etymologie/orientation>

⁴⁹ « La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale. Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé. »

⁵⁰ Erasmus+, programme Interreg Océan Indien, aide à la mobilité internationale, bourse du Conseil régional, passeport mobilité Ladom.

⁵¹ Construction d'un lycée des métiers de la mer dans l'ouest de l'île et d'un lycée hôtelier dans l'est, ouverture d'un futur BTS en aéronautique et d'une école qui forme aux métiers du jeu vidéo et du cinéma d'animation. De même, le nouveau campus santé de Terre-Sainte propose un cursus complet en médecine depuis 2023.

les inégalités territoriales demeurent fortes. De plus, le territoire offrant un bassin d'emplois trop réduit, le taux de chômage des jeunes Réunionnais, même diplômés, demeure très élevé⁵².

La mobilité des jeunes doit être abordée dans un cadre plus large d'aménagement du territoire, intégrant les politiques de logement et de transport, les systèmes d'aides, les ressources économiques des familles, ainsi que l'adéquation entre les besoins des bassins d'emploi et l'offre de formations. Lors de nos sessions dans les académies, nous avons pu constater que de nombreuses actions sont mises en œuvre pour conserver les jeunes talents, avec un fort ancrage dans la réalité économi-

industrielle de la Région. Dans l'académie d'Orléans-Tours, une offre de formation supérieure de proximité a été développée dans les secteurs de la pharmacie, de la cosmétique, de l'électronique, du stockage de l'énergie et du nucléaire. À Dunkerque, l'offre de formation est orientée vers l'environnement industriel, à Calais vers le transport, la logistique et l'informatique, à Boulogne-sur-Mer vers la transformation des produits de la mer. Dans le Gers, le travail coordonné des acteurs de l'éducation vise à accompagner la mobilité des jeunes, même si nous avons relevé une ambiguïté dans le discours des élus locaux qui encouragent les jeunes à rester, dans un contexte de déprise démographique et de ruralité exacerbée.



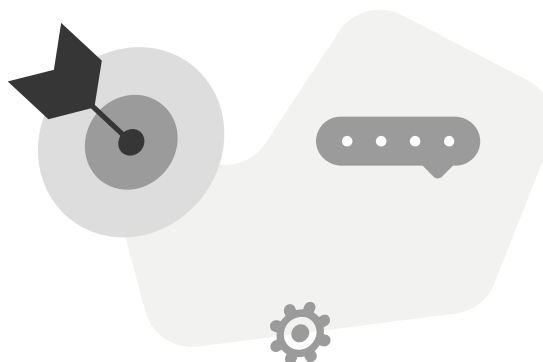
b. Mobilité géographique et mobilité sociale, deux éléments indissociables

La question des conditions de vie des élèves et des étudiants est cruciale dans la mobilité et dans les inégalités géographiques. Cette question a été largement étudiée et a fait l'objet de nombreuses analyses, dont la mission d'information pilotée par les sénateurs P. Ouzoulias et L. Lafon en 2021, qui mentionnent l'enjeu que constitue l'accompagnement des étudiants pour l'État et les collectivités. La mission recommande notamment la mise en place de plusieurs mesures afin de prendre en compte les enjeux de territorialisation en matière de mises en parcours réussies des étudiants. Les conditions matérielles de la vie étudiante en matière de logement, de transport ou de santé sont plus particulièrement ciblées par la mission. Ce problème du logement est apparu récurrent dans la plupart des territoires où nous sommes allés, du Portugal à La Réunion, en passant par Lille ou Toulouse. Dans cette académie très vaste, la question du coût du logement dans les villes universitaires, Toulouse ou Albi, se pose de façon cruciale pour les élèves venant de territoires éloignés, notamment pour ceux issus de familles modestes. Le problème du transport pour se rendre sur son lieu d'étude est également majeur dans la plupart des académies que nous avons visitées.

Ces problématiques réduisent l'ambition des élèves de ces territoires éloignés et de leurs parents, qui se satisfont d'études courtes, au mieux en BTS ou BUT, proche de leur domicile. La mobilité, même intrarégionale, est discriminante économiquement et donc socialement.

Dans l'académie des Hauts-de-France, nous avons constaté l'existence de politiques volontaires pour réduire cette discrimination. Par exemple, l'Université Littoral Côte d'Opale a été pensée comme une université de proximité et propose une offre de formation complète sur ses quatre sites, Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, pour donner accès à l'enseignement supérieur aux jeunes de ces territoires. Une note de France Stratégie de mai 2024 propose un éclairage des inégalités des chances liées au territoire de naissance avec une mise en perspective de plusieurs des territoires observés lors du cycle⁵³.

Mobilisant des données nationales, les auteurs mettent en relief les écarts d'opportunités éducatives et d'insertion professionnelle entre les jeunes insulaires ultramarins, les jeunes métropolitains issus des territoires les moins favorisés et les jeunes franciliens.



⁵² 32 % des 15-29 ans sont au chômage (soit 2,5 fois plus que dans l'Hexagone, Insee, 2022).

⁵³ France Stratégie (mai 2024). *Naître en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France*. [Note de synthèse](#)

11 Vœux et décisions finales d'orientation selon les caractéristiques socio-démographiques et origines familiales des élèves de troisième (en %)

	Seconde GT				Seconde professionnelle				CAP			
	Souhait des familles		Décision finale		Souhait des familles		Décision finale		Souhait des familles		Décision finale	
	Panel 2011	Panel 2007	Panel 2011	Panel 2007	Panel 2011	Panel 2007	Panel 2011	Panel 2007	Panel 2011	Panel 2007	Panel 2011	Panel 2007
PCS												
Agriculteur	61,6	66,3	61,5	65,5	34,4	27,2	33,3	26,9	4,0	5,8	4,5	5,7
Artisan, commerçant	73,2	66,8	70,0	64,0	20,8	22,9	23,2	23,7	6,0	8,4	5,6	8,0
Cadre, chef d'entreprise, profession libérale, enseignant	92,9	89,7	91,7	87,3	5,9	7,8	6,5	8,5	1,2	1,6	0,9	1,6
Intermédiaire	80,8	72,2	80,0	69,3	15,0	20,1	15,2	20,8	4,2	6,6	4,1	6,2
Employé	68,9	59,2	67,9	56,1	24,3	27,9	23,9	28,8	6,8	11,3	7,1	10,9
Employé de service	58,3	44,0	58,2	38,5	28,5	37,1	27,2	40,5	13,2	16,4	13,7	15,9
Ouvrier qualifié	58,9	49,0	56,8	46,4	29,1	33,4	29,7	34,7	12,0	15,4	11,6	14,3
Ouvrier non qualifié	53,1	42,4	49,9	39,2	32,4	36,9	34,1	37,7	14,5	18,7	13,6	18,8
Inactif et NR	44,7	36,6	43,2	32,2	33,5	32,5	35,1	35,0	21,7	27,2	19,7	26,7
Sexe												
Fille	77,7	69,2	76,6	66,9	16,8	22,0	17,2	22,5	5,5	7,5	5,1	7,1
Garçon	64,4	58,9	62,2	55,6	25,4	26,4	26,4	27,7	10,1	12,8	9,9	12,4
Revenu mensuel du foyer												
Inférieur à 1 200 €	52,3	40,2	51,2	37,2	33,5	35,5	33,6	37,2	14,2	21,3	13,9	20,4
De 1 200 € à 1 599 €	56,4	45,0	52,6	41,9	30,0	35,7	31,6	37,1	13,6	17,0	13,4	16,6
De 1 600 € à 1 999 €	57,6	51,5	55,3	48,0	27,7	31,9	29,3	34,0	14,6	14,5	13,9	13,2
De 2 000 € à 2 499 €	62,1	56,6	61,5	53,6	27,4	30,6	27,0	31,6	10,5	11,0	9,8	10,9
De 2 500 € à 2 999 €	66,9	63,4	65,0	61,0	24,9	26,0	26,1	26,5	8,1	9,4	7,7	8,8
De 3 000 € à 3 999 €	76,0	74,1	74,5	71,6	19,0	18,0	19,8	18,5	4,9	6,7	4,8	6,5
De 4 000 € à 5 999 €	90,7	87,5	89,2	84,9	8,2	9,6	8,7	10,3	1,1	2,1	1,2	2,1
Supérieur à 6 000 €	95,7	94,2	95,3	91,6	3,3	4,3	3,3	4,6	1,0	0,7	0,7	0,7
Ensemble	71,1	63,9	69,4	61,1	21,1	24,2	21,8	25,2	7,8	10,2	7,5	9,8

Lecture : parmi les élèves entrés en CP en 2011, 61,6 % des enfants d'agriculteurs souhaitent s'orienter vers une seconde générale et technologique (GT).
Champ : France métropolitaine, élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011, et élèves entrés pour la première fois en sixième en septembre 2007.
Source : DEPP, panels d'élèves recrutés en CP en 2011 et en sixième en 2007, enquête sur la procédure d'orientation en fin de troisième.
Réf. : Note d'Information, n° 23.40. DEPP

Les filles de plus en plus attirées par la seconde GT

Les souhaits d'orientation sont également marqués par des disparités de genre. 78 % des filles scolarisées en troisième en 2019 ou 2020 demandent une seconde GT, contre 64 % des garçons  **figure 11**. Cet écart est déjà présent pour les élèves scolarisés en troisième en 2010 ou 2011, et s'est légèrement accru depuis. L'augmentation des demandes d'orientation des filles en voie GT depuis neuf ans s'accompagne d'une baisse particulièrement marquée des demandes d'orientation en seconde professionnelle chez ces dernières (17 % dans le panel 2011 contre 22 % dans le panel 2007), alors que les différences entre garçons et filles n'évoluent pas pour l'orientation en CAP. L'accentuation des disparités de genre sur les vœux d'orientation en seconde GT et en seconde professionnelle se confirme à caractéristiques scolaires et socio-économiques similaires.

Les écarts entre milieux sociaux se maintiennent

Si le passé scolaire joue un rôle prépondérant dans le déroulement de l'orientation en fin de troisième, l'origine sociale et l'environnement familial (notamment l'origine sociale et le revenu des parents) restent des marqueurs forts dans la construction du choix des familles. Au sein du panel 2011, plus de neuf enfants de cadres, chefs d'entreprise ou enseignants sur dix demandent une orientation en seconde GT, contre à peine la moitié des enfants d'ouvriers non qualifiés. Toutefois, l'attrait pour la voie GT a progressé pour la plupart des catégories socio-professionnelles, notamment chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (+ 11 points) et d'employés de services (+ 14 points).

Seuls les enfants d'agriculteurs demandent moins souvent une seconde GT, au profit d'une hausse des demandes d'orientation en seconde professionnelle de 7 points. La proportion de demandes des familles pour une orientation en seconde GT progresse en priorité pour les familles qui étaient minoritaires à formuler ce vœu (enfants d'employés de service, d'ouvriers et d'inactifs). Elle progresse moins pour les familles de milieux sociaux pour lesquelles elle était déjà proche de 100 % (enfants de cadres et d'enseignants). En neutralisant cet effet de structure lié à la hausse globale des demandes pour la seconde GT, c'est-à-dire en comparant la force de l'association entre chaque origine sociale et la demande de seconde GT dans les cohortes étudiées, les écarts relatifs entre milieux sociaux dans la demande d'une seconde GT ont peu varié au cours du temps.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.40, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

2.2. La mise en œuvre effective de la découverte des métiers

La mission a conscience que son périmètre d'investigation puisse créer un biais d'analyse qu'il faut relativiser par la temporalité de la mise en œuvre de la découverte des métiers au collège et sa complexité évoquée précédemment. En réalité, les démarches vertueuses observées étaient pour la plupart des dispositifs, des stratégies, des projets menés bien avant l'expérimentation de l'année scolaire 2022-2023 et la publication de la note de service de la rentrée 2023³⁶. Pour autant, les constats critiques faits par la mission peuvent être transposés à tous les collèges.

2.2.1. L'implication parfois exclusive des professeurs principaux lors des séances de « vie » de classe et la place de la découverte des métiers dans les emplois du temps des élèves

La mission a rencontré et auditionné beaucoup de professeurs dont les profils disciplinaires étaient relativement variés, mais qui étaient quasi exclusivement des professeurs principaux mis à part ceux qui occupaient la mission de référent découverte des métiers. En effet, la préparation pédagogique, quand elle existe, des activités liées à la découverte des métiers, est dévolue au professeur principal du fait de son assimilation au parcours d'orientation. Pour la très grande majorité des professeurs principaux, c'est lors des heures de vie de classe qu'ils accompagnent cette découverte et sur des heures de cours de leur discipline d'enseignement quand c'est nécessaire. Pour eux, les heures de vie de classe, qui servent également à bien d'autres choses survenant selon le calendrier scolaire ou de nouvelles priorités à traiter, sont très insuffisantes pour l'accompagnement à la découverte des métiers sur le niveau cinquième, comme sur le reste du cycle 4. Certains y consacrent des heures supplémentaires non rémunérées, mais aussi parfois valorisées en heures supplémentaires d'enseignement par la direction. Cependant, aucun d'entre eux n'évoque les heures dédiées à l'orientation pourtant prévues sur la fin du cycle 4, avec 12 heures annuelles en quatrième et 36 heures en troisième³⁷. Bien sûr, ces temps dédiés, sans se retrouver directement dans les emplois du temps des élèves, sont largement utilisés par des intervenants externes venant à la rencontre des élèves et par diverses activités externes comme la participation à des forums ou l'organisation de visites en entreprises. Les professeurs principaux sont les acteurs reconnus par l'équipe de direction pour engager le parcours d'orientation des élèves, notamment avec la découverte des métiers. Les directions d'établissement ont bien conscience que les professeurs principaux ne peuvent être seuls pour répondre aux ambitions de la découverte des métiers. Ils peuvent s'appuyer également sur les référents « découverte des métiers », mais est-ce suffisant ?

Sur le modèle des classes de SEGPA, quelques principaux rencontrés ont mis en place une plage dédiée à la découverte des métiers ou à l'accompagnement à l'orientation dans les emplois du temps des classes. Dans un cas, c'est deux heures dédiées sur un début d'après-midi, dans un autre cas, c'était une après-midi complète pouvant être mobilisée par divers professeurs selon le ou les thèmes abordés. Il s'agissait dans les deux cas d'horaires à la quinzaine. Les échanges avec les autres principaux de collège sur cette possibilité ont montré les limites de cette possibilité eu égard aux contextes très différents de leurs établissements.

³⁶ Note de service du 23 mai 2023, Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024.

³⁷ Arrêté 10 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Cependant, les professeurs, dont les référents « découverte des métiers » étaient souvent favorables à un temps dédié possible, ou même à un temps obligatoire à l'emploi du temps qui pourrait concerner également les autres parcours au collège.

Recommandation n° 6 (complément) : Organiser l'emploi du temps des élèves pour y faire figurer un horaire dédié clair, voire globalisé en concertation avec le conseil pédagogique.

2.2.2. Des pratiques encore rares de découverte des métiers intégrées aux traitements des programmes du collège

Pendant les heures d'enseignement à l'emploi du temps des élèves, les professeurs traitent des thèmes d'étude qui peuvent être enrichis avec de la découverte de métiers. Par exemple en technologie la présentation de métiers en lien avec le design des produits, en sciences de la vie et de la Terre les métiers en lien avec la santé et le vieillissement de la population, les bio-industries, en éducation physique et sportive des métiers en lien avec les sports en montagne, etc. Sur l'ensemble des collèges rencontrés par la mission, il y a très peu de mises en valeur de travaux pédagogiques des professeurs en classe, en dehors des professeurs déjà impliqués dans les autres actions ou ceux ayant une approche pédagogique de projet intégrée à leurs cours. Il s'agit donc le plus souvent de préparation d'une visite, d'un forum, mais rarement de profiter d'un thème du programme disciplinaire pour aborder des métiers liés ou des compétences associées, voire des thématiques comme celle du genre, de la mobilité ou des déterminismes sociaux. Une académie a mis en place « une expérimentation » qui consiste à confronter les programmes avec les compétences à s'orienter, donc des compétences requises pour la découverte des métiers. Cette expérimentation concerne 25 établissements (collèges et lycées) et 11 disciplines. Le groupe de travail académique cherche à déterminer une démarche en partant d'activités contextualisées avec une découverte de métiers, pour ensuite proposer des ressources pédagogiques disciplinaires exploitables. La mission a remarqué cette expérimentation, car c'est la seule académie où les inspecteurs pédagogiques sont investis sur le sujet de la découverte des métiers, sachant que l'expérimentation est plus large (collèges et lycées, et sur les compétences à s'orienter).

La mission a donc interrogé les professeurs sur cette ouverture potentielle des programmes disciplinaires de collège. Pour eux, cela ne va pas de soi, mais ils se disent ouverts pour une approche plus systématique sur les métiers, si toutefois cela ne demande pas plus de temps pour faire le programme d'enseignement. C'est bien l'écueil commun à toutes les éducations dites transversales. Comment les intégrer aux cours et par qui si ce n'est tous les professeurs ?

La mission a pu observer des démarches inversées, c'est-à-dire des équipes travaillant sur un projet de découverte des métiers, en abordant par exemple la question des genres, du déterminisme social ou de la mobilité, et chacun des professeurs impliqués intégrant ce projet dans ses propres cours. Ils notaient que la démarche devait être collective. Et, ils regrettaient qu'il y eût des collègues qui ne voulaient pas jouer le jeu sur l'ensemble du processus.

Recommandation n° 1 (complément) : Prévoir dans l'écriture de tous les programmes d'enseignement des temps spécifiques sur les métiers, y encourager les approches transversales.

2.3. Des actions conduites hors du cadre de l'emploi du temps des classes

2.3.1. Au sein du collège

Comme cela a été vu précédemment (point 2.1.1), au sein des collèges, il y a très souvent un foisonnement d'actions et d'événements qui concernent la découverte des métiers, mais aussi d'autres sujets qui peuvent s'y rattacher. Cet ensemble est plus ou moins coordonné par l'équipe de direction et/ou la personne référente / coordinatrice. Les équipes de direction rencontrées ont toutes insisté sur la nécessité de programmation et de coordination, avec aussi une part de souplesse indispensable afin de gérer les imprévus, mais aussi les opportunités. Sans reprendre ce qui a déjà été décrit, quelques points spécifiques méritent attention.

Les interventions collectives (devant les classes) et individuelles (entretien avec les élèves), des psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) ont été mises en avant par les principaux de collège et par les professeurs principaux. Les disponibilités du Psy-EN au collège sont relativement faibles. Il est possible d'intégrer dans le programme des temps d'intervention spécifique dans le parcours des classes, mais il est vrai que ces interventions sont plus axées sur l'orientation, les parcours de formation et bien moins sur les métiers. Dans les cas les plus favorables sont associés, parcours de formation et métiers. Une partie des Psy-EN interrogée par la mission a été très réservée quant à leur mission sur la découverte des métiers. La mission a bien identifié une problématique de positionnement des Psy-EN dans l'accompagnement spécifique à la découverte des métiers, mais plus globalement quant à leur place dans le parcours d'orientation des collégiens entre ce qui relève de l'information à dispenser et de l'accompagnement, du conseil aux choix³⁸.

Le rapport de l'IGÉSR de mars 2024 sur *Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »*³⁹ parle de tension quant au recul du volet accompagnement à l'orientation, du fait d'un temps de service davantage « consacré à des bilans psychologiques, à des entretiens individuels en réponse aux demandes formulées par les élèves ou leurs familles, ou pour donner suite aux multiples signalements qui leur sont faits par les professeurs principaux, les CPE ou les personnels santé-sociaux. ». À ce titre, les professeurs principaux, conscients de la charge des Psy-EN, proposent prioritairement aux élèves les plus en difficulté scolaire, et leurs responsables légaux, des entretiens pour entrevoir les possibilités d'orientation selon leurs appétences et capacités.

Les échanges au collège avec des professionnels au sein des classes ou sur des temps spécifiques dédiés, comme la pause méridienne dans la plupart des cas, sont des temps qui doivent être annoncés et préparés avec les élèves et les professionnels. Cette préparation en amont est rarement observée. Quand elle est menée, ce sont les professeurs principaux ou les référents découverte de métiers qui la réalisent. En revanche, il est assez courant que ces temps d'échange se concrétisent par des fiches complétées par les élèves (fiches métiers) et fassent l'objet d'une restitution en heure vie de classe le plus souvent. Dans ce cadre, la mission a souvent rencontré des élèves satisfaits de la présentation au sein du collège par des professionnels, via des jeux sérieux, des simulateurs, des casques virtuels, des véhicules équipés de moyens divers pour présenter des métiers (parfois par des secteurs professionnels ou par les régions). Les élèves argumentaient systématiquement sur la dimension concrète de ses découvertes.

³⁸ Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 précisant les missions des psychologues de l'éducation nationale.

³⁹ Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, *op.cit.*

Les forums des métiers sont souvent considérés comme des moments privilégiés pour découvrir et approfondir les connaissances des divers secteurs d'activité / champs professionnels et les métiers associés. Ces forums sont apparus efficaces dans leurs objectifs lorsqu'ils sont préparés en amont avec les élèves concernés et font l'objet d'une exploitation pédagogique spécifique, comme souvent avec des fiches métiers ou des interviews à mener avec les professionnels. La mission a rencontré plusieurs collèges, où les élèves recherchent les professionnels et organisent avec des professeurs le forum au sein du collège ou dans une salle municipale proche du collège. Dans ces cas, il y avait la volonté de pouvoir présenter au moins une vingtaine de métiers.

2.3.2. Hors du collège

Les forums spécifiques à un collège restent assez rares du fait de l'investissement en temps qu'ils nécessitent et de la mobilisation parfois difficile des professionnels qui peut générer une faible représentativité de la diversité nécessaire des métiers. Pour les forums des métiers mutualisés entre établissements, il est impératif de bien préparer les collégiens en amont, car contrairement aux forums locaux exclusifs à un seul collège, ils concernent également des lycéens et sont de taille plus importante. Ils ont souvent l'avantage de couvrir une plus grande diversité de métiers, parfois même en les présentant par secteur d'activité ou champs professionnels bien matérialisés dans le salon. Les forums des formations post-collège sont également prisés par les collégiens et leurs professeurs principaux afin de bien préparer l'orientation post-troisième. Ceux-ci devraient être proposés aux collégiens à partir du moment où ils ont déjà pu appréhender un certain nombre de champs professionnels et métiers, avec quelques éléments de choix personnel affinés. Ils sont souvent ouverts aux élèves de troisième et parfois à ceux de quatrième.

Les visites d'entreprises ou autres organisations, quand elles sont bien préparées par les professionnels et les professeurs ont été plébiscitées par les élèves rencontrés par la mission. Des élèves de cinquième ont pu bénéficier de ce type de visites d'information collective au sein d'organisations, même si les niveaux les plus concernés sont plutôt la quatrième ou la troisième. Le bilan des auditions avec les élèves est qu'ils ont su grâce à la visualisation de l'activité et l'échange avec des professionnels, appréhender l'organisation de l'activité (production ou service) et les métiers nécessaires à son optimisation. De même, c'est une façon pour eux de voir l'environnement de travail, ses contraintes et ses avantages. Certaines visites font l'objet d'une conception pédagogique très développée. Ce peut être des kits pédagogiques associés à la visite comme des jeux d'exploration, ou des jeux de pistes qui peuvent aller au-delà de la simple visite d'un site, par exemple une ville, ou un déplacement (découverte de métiers de la mobilité) avec à la clé une visite.

L'organisation de ces sorties prend du temps et nécessite des moyens pour les déplacements, cela se faisant parfois au détriment de leur préparation indispensable en amont avec les élèves.

Recommandation n° 5 (complément) : Renforcer l'impact des moments d'incarnation des métiers, par une préparation pédagogique systématique avec les élèves concernés et une exploitation *a posteriori*.